



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Conformément au paragraphe 34(8) du *Règlement*, la personne leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement provincial à accorder la priorité aux FFADA2E* en mettant en œuvre les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M^{me} SMITH (Point Douglas) propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 204 — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules (plaques d'immatriculation pour la sensibilisation aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées)/The Drivers and Vehicles Amendment Act (Licence Plates for MMIWG2S Awareness)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} SMITH (Point Douglas) intervient.

M. BUSHIE pose des questions à la députée. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

U. ASAGWARA propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 226 — *Loi modifiant la Loi sur le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés/The Universal Newborn Hearing Screening Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

U. ASAGWARA intervient.

MM. SCHULER, SALA, GUENTER et GERRARD lui posent des questions.

Le débat se poursuit.

MM. SCHULER et GERRARD interviennent.

Conformément à l'article 25 du *Règlement*, le débat est interrompu à 10 h 55 afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi 226, projet de loi choisi émanant d'un député.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ALTOMARE
ASAGWARA
BRAR
BUSHIE
COX
EICHLER
FONTAINE
GERRARD
GUENTER
GUILLEMARD
JOHNSON
JOHNSTON
KLEIN
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LAMOUREUX
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO
MARTIN
MICHALESKI
MORLEY-LECOMTE
MOSES
NAYLOR
REYES
SANDHU
SCHULER
SMITH (LAGIMODIÈRE)
SMOOK
SQUIRES
TEITSMA
WHARTON
WIEBE
WISHART.....34

CONTRE

.....0

M^{me} NAYLOR présente la proposition suivante :

Proposition n° 16 : Proposition visant à réprover le gouvernement provincial pour ne pas avoir fait respecter le droit au logement de tous les Manitobains

Attendu :

que le Canada reconnaît la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, qui établit au paragraphe 25(1) que le droit à un niveau de vie suffisant inclut le logement;

que le Canada reconnaît également le paragraphe 11(1) du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, qui déclare que le logement fait partie intégrante du droit à un « niveau de vie suffisant » et exhorte les gouvernements à « prendr[e] des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit »;

que le logement est un besoin de base nécessaire à la survie et que la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* du gouvernement fédéral énonce que « le logement revêt un caractère essentiel pour la dignité inhérente à la personne humaine et pour son bien-être, ainsi que pour l'établissement de collectivités viables et ouvertes »;

que d'autres provinces ont mis de l'avant des projets de loi visant à réaffirmer le droit au logement, tel l'Ontario qui a proposé la création d'un Groupe de travail sur le manque d'équité et d'égalité en matière de logement chargé d'étudier « [l]e logement en tant que droit de la personne pour ce qui est des particuliers et des groupes »;

que l'accès à un logement abordable contribue à l'atteinte de résultats positifs aux niveaux social, économique et environnemental ainsi que sur le plan de la santé;

que de nombreux Manitobains font face à l'itinérance ou à une situation de logement instable et que selon le recensement des sans-abri nommé Winnipeg Street Census qui a été effectué en 2022, plus de 1 200 Winnipegois sont sans domicile fixe, dont plus d'une centaine sont sans-abri;

que l'organisme End Homelessness Winnipeg estime que vivre en situation d'itinérance réduit l'espérance de vie de 7 à 10 ans;

que le gouvernement provincial a aggravé la situation puisqu'il n'a construit aucun nouveau logement social abordable et qu'il a au contraire vendu des centaines de logements de ce type;

que le gouvernement provincial a continué de mettre à mal les locataires manitobains puisqu'il a autorisé d'énormes augmentations de loyer supérieures aux lignes directrices, notamment en approuvant la totalité des augmentations de ce type pour l'année 2019-2020, obligeant ainsi certains locataires à payer jusqu'à 30 à 50 % de plus pour leur logement, et qu'il a augmenté les impôts perçus auprès des locataires en diminuant le crédit d'impôt auquel ces derniers ont droit;

qu'il est essentiel d'établir des objectifs et des échéanciers ainsi que de lancer des initiatives à l'égard du logement et de l'itinérance dans la province afin d'améliorer la qualité de vie des Manitobains, surtout des plus vulnérables,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba réprovoie le gouvernement provincial pour ne pas avoir fait respecter le droit au logement de tous les Manitobains, pour avoir vendu des centaines de logements sociaux sans en construire de nouveaux, pour avoir réduit de plusieurs millions de dollars le budget alloué aux réparations et à l'entretien de ces logements et pour avoir réduit l'allocation pour le loyer.

Il s'élève un débat.

M^{me} NAYLOR intervient.

MM. MICHALESKI, ALTOMARE, SCHULER, GERRARD et GUENTER posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

MM. MICHALESKI et ALTOMARE interviennent. M. SCHULER exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 33 et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N^o 244) — *Loi sur la Journée de Canards Illimités Canada (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Ducks Unlimited Canada Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended).*

(M. WOWCHUK)

M. KHAN, *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet de la Journée de la vyshyvanka.

M. WIEBE et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. le *ministre* SMITH (Lagimodière), M^{me} NAYLOR, M^{me} la *ministre* GUILLEMARD ainsi que MM. WIEBE et LAMONT font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. ALTOMARE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à collaborer avec les municipalités afin de créer un programme incitatif provincial — notamment sous la forme d'un remboursement de taxe — qui encouragerait les particuliers et les chefs d'entreprise à acheter des systèmes de sécurité homologués.

M^{me} MARCELINO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures afin de réduire l'exposition de la population au plomb à Winnipeg et à mettre en œuvre les recommandations que le gouvernement provincial propose dans son enquête indépendante, notamment la création d'un plan d'action pour le quartier Weston, l'élaboration d'un programme visant à sensibiliser et à informer la population quant aux dangers du plomb, la tenue d'une étude plus approfondie et la création d'un programme de suivi permettant aux personnes qui subissent une plombémie d'être vues par un professionnel de la santé.

À la demande de la présidente, l'Assemblée convient qu'il soit permis au ministre du Transport et de l'Infrastructure de proposer de nouveau la motion tendant à l'approbation et à la troisième lecture du projet de loi 21 — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act* étant donné qu'une irrégularité procédurale s'est produite lorsqu'il a présenté cette motion le 17 mai 2023 et que la motion soit réputée avoir été proposée hier.

M. WIEBE propose la motion prévue pour une journée de l'opposition qui suit :

Que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à réprover les coupes budgétaires effectuées par Brian Pallister dans le domaine des soins de santé pour les dommages qu'elles ont causés au système de soins de santé du Manitoba.

Il s'élève un débat.

M. WIEBE, M^{me} la *ministre* SQUIRES, M^{me} SMITH (Point Douglas), M. le *ministre* SMITH (Lagimodière), T. LINDSEY, M. GERRARD, N. FONTAINE, *Ministre* KLEIN, M. BRAR, M. le *ministre* JOHNSTON, U. ASAGWARA, MM. LAMONT et BUSHIE, M. le *ministre* TEITSMA ainsi que M^{me} MARCELINO interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

ALTOMARE
ASAGWARA
BRAR
BUSHIE
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMONT
LAMOUREUX

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO
MOSES
NAYLOR
SALA
SANDHU
SMITH (Point Douglas)
WIEBE 18

CONTRE

CLARKE
COX
EICHLER
EWASKO
GOERTZEN
GORDON
GUENTER
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KHAN
KLEIN
LAGASSÉ
LAGIMODIERE

MARTIN
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Lagimodière)
SMOOK
SQUIRES
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK.....31

La séance est levée à 17 h 4 et l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger